

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0073580.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom CLAJ FRANCHE COMTE Adresse Ferme la Batailleuse 25370 Rochejean Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 20 février 2026 10:20:21 +01 (Europe/Brusse ls) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 11/12/2025 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bovins: Génisse	Biologique
	Bovins: Vache	Biologique
	Bovins: Veau	Biologique
	Caprins: Bouc	Biologique
	Caprins: Chevreaux	Biologique
	Caprins: Chevrete	Biologique
	Caprins: Chèvre	Biologique
	Fromages: Fromage au lait de vache : lactique (nature et ail et fines herbes , herbe de provence , poivre , cumin)	Biologique
	Fromages: Fromage au lait de vache : tomme	Biologique
	Fromages: Fromage blanc au lait de vache, faisselle	Biologique
	Fromages: Fromage de chèvre : lactique (faisselle nature et ail et fines herbes, fromage fouetté, petit rappée, fromage à tartiner)	Biologique
	Fromages: Fromage de chèvre : tomme nature, crottin nature et au poivre, herbe de provence, cumin, bûche cendrée	Biologique
	Fromages	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Cassis	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Coing	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Confitures de rhubarbe, rhubarbe-fraise, cassis, groseille	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Coulis de groseille	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Fraise	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Framboise	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Groseille	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Poire	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Pomme	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Prune	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Sablés (à la noisette, à l'amande, aux noix, canelle-amande, choco-gingembre, rhum-raisin), cookies au chocolat-raisin	Biologique
	Laits et sous-produits laitiers: Lait de chèvre cru	Biologique
	Laits et sous-produits laitiers: Lait de chèvre	Biologique
	Laits et sous-produits laitiers: Lait de vache cru	Biologique
	Laits et sous-produits laitiers: Lait de vache	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Maraichage diversifié	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Rhubarbe	Biologique
	Pains: Fougasses	Biologique
Pains: Pain d'épices	Biologique	
Pains: Pain nature, aux graines, aux noix, aux fruits sec	Biologique	
Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Autres plantes aromatiques ou médicinales	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique	
Produits apéritifs: crackers	Biologique	
Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Brioche nature	Biologique	
Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Brioche rhum-raisin	Biologique	
Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Brioche à la cannelle	Biologique	
Pâtisseries, viennoiseries et préparations: Galette des rois	Biologique	
Tartes salées et quiches: Pizza "jardinière" " fromagère " , 'marguerite' , " fermière"	Biologique	
Viandes et carcasses: Viande bovine en caissette (vache et veau)	Biologique	
Viandes et carcasses: Viande de chevreaux	Biologique	
Yaourts et desserts: Yaourts au lait de vache	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Production	Elevage: Bovins	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		

DÉLIVRÉ